



Olympiade 2020-2024

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE

1^{er} juillet 2023

Conformément à l'article 6/3 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley Ball a été convoquée le 9 juin 2023

O

Elle s'est réunie ce samedi 1^{er} juillet à 8h30 au siège de la ligue à Pontivy

Dans le cas d'une Assemblée Générale Régionale convoquée entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre inclus, l'attribution du nombre de voix :

- est identique à celle définie lors de la dernière Assemblée Générale Régionale Ordinaire annuelle pour les Groupements Sportifs affiliés de nouveau pour l'année suivante,

Au 27 mai 2022, la situation électorale était la suivante pour l'AG du 25/06/22:

Nombre de clubs : 99

Nombre de voix : 484

Nombre de licenciés validés : 8496

Au 1^{er} juillet 2023, la situation électorale est la suivante : (moins les clubs non réaffiliés en 2022/2023)

Nombre de clubs : 93

Nombre de voix : 478

Nombre de licenciés validés : 8454

Quorum au 01/07/23 : 47 clubs - 239 voix

O

À 10h20, le Bureau de l'AG qui vient d'arrêter la feuille d'émargement indique que 81 GSA, comptabilisant 449 voix, sont présents (51) et représentés (30) et que les pouvoirs par procuration ne représentent pas plus de 50% des licenciés. Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) sont donc réunies.

La présidente de la LBVB déclare que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle donne la parole à Mme Véronique DELMOULY, adjointe à la maire de Pontivy. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et se présente.

Elle interpelle la présidente sur un appel téléphonique de la région auprès de l'adjoint au sport M. Jarnigon sur la vente du siège de la LBVB. Elle s'étonne d'une volonté de départ alors que d'autres ligues souhaitent s'installer à Pontivy. Elle invite la présidente à se rapprocher de la Mairie.

Mme Soizic PERRAULT, vice-présidente du département du Morbihan prend la parole et indique que Pontivy est une ville sportive. Elle indique que la flamme olympique passera à Pontivy.

Elles quittent l'assemblée pour l'inauguration du poumon vert.

O

1) Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022

Pour : 426

Contre :

Abstention : 16

Le PV de l'AG du 25/06/22 est approuvé à la majorité

2) Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 janvier 2023

Pour : 387

Contre : 14

Abstention : 36

Le PV de l'AGE du 06/01/23 est approuvé à la majorité

3) Présentation du rapport médical par Jean Luc GOUIN médecin Régional

(Voir annexe)

4) Présentation du Rapport Moral, par Viviane Le Thomas, Présidente

(Voir annexe)

5) Présentation des rapports des diverses Commissions Régionales

6) Adoption du Rapport Moral

Pour : 382

Contre : 22

Abstention : 31

Le rapport moral est approuvé à la majorité

7) Présentation du Rapport de l'expert-comptable (voir annexe)

Question de Pacé : est-ce que l'évolution des salaires suit l'évolution du point d'indice prévue ? Car peu de différences entre cette année et l'an dernier.
Réponse de D. Quintin : Oui, mais comme il y a eu le départ d'un temps plein, remplacé par un temps partiel, le bilan reste stable.

S. Youenou : il serait important d'avoir une véritable politique salariale au sein de la Ligue et de ré-évaluer les salaires, notamment des salariés administratifs.
Réponse de Viviane Le Thomas : c'est quelque chose qui doit faire l'objet d'un travail sur la revalorisation de tous les postes et avec une vision à 5/10 ans afin que ce soit pérenne. Réflexion à avoir pour ce groupe de travail : la convention n'est pas adaptée car elle ne suit pas l'inflation. Il y aurait besoin d'une remise en cause au niveau national.

Point sur l'embauche difficile des éducateurs sportifs : on voit que les clubs qui mutualisent les emplois réussissent à fidéliser leurs éducateurs.

C. Gaignic : qu'en est-il des locaux ?

Réponse de l'expert-comptable : par an, on en a pour environ 7500 euros, ce qui est très raisonnable et en-dessous de ce que l'on paierait en location. Surtout qu'il y a des espaces de stockage et de réception. Après, ce sera à la Ligue de prendre la décision.

Peut-on ajouter le budget prévisionnel à la présentation ? → Non, car l'expert-comptable est seulement là pour présenter les comptes. Le budget prévisionnel sera présenté à part car il ne relève pas du travail du cabinet comptable.

8) Rapport des vérificateurs aux comptes,

Stéphanie Youenou présente leur rapport : Rien à signaler

9) Approbation des comptes de l'exercice clos

Pour : 419

Contre : 21

Abstention :

Les comptes de l'exercice clos sont approuvés à la majorité

10) Vote du quitus au Trésorier Général,

Pour : 329

Contre : 37

Abstention : 52

Le quitus est donné à la majorité à la trésorière.

11) Vote du Règlement Financier (tarifs, montants des amendes et droits,) et du budget

Pour : 408

Contre : 3

Abstention : 25

Les tarifs et le budget sont approuvés à la majorité

12) Adoption des propositions du Comité Directeur Régional et des Commissions régionales ainsi que des vœux des CDVB et GSA portant modification des Règlements Régionaux et statuts

(Voir annexe)

Vœu 1 : A. Conan : pourquoi appliquer seulement à la pré-nat ? Réponse de B. Priou : car c'est une expérimentation, ça permet de voir si ça fonctionne ou pas avant de le généraliser. Peur de perdre des jeunes qui devront alors avancer les frais.

J. Chabrol : vœu de la CDA de l'appliquer à la régionale et à la pré-nat, sinon c'est compliqué à gérer et besoin de consignes claires auprès des arbitres.

P. Hayère : y aura-t-il la possibilité de régler en plusieurs fois les avances pour les arbitres et marqueurs ? Parce que sinon, tout régler en début de saison va être compliqué. Réponse : oui, 3 versements prévus.

S. Youenou : s'interroge sur la charge salariale que cela va engendrer au sein des salariés de la Ligue et de la CRA.

Concernant la présence des arbitres, J. Chabrol rappelle qu'un arbitre se doit d'être présent au moins 45 min avant le début du match, sinon il faut le rayer de la feuille et il aura une amende.

J. Chabrol : la formation des marqueurs peut être faite en interne, par un arbitre officiel.

M. Gaudel pas d'accord : les marqueurs ne seront pas forcément confrontés à toutes les difficultés et pourront commettre des erreurs par la suite.

Vœu 4 : AG en dématérialisé → Question de P. Hayère : peut-être faudrait-il préciser le terme « exceptionnel » de la tenue de l'AG, afin d'éviter les débordements. Réponse de Viviane LeThomas : ce sera selon les modalités d'organisation prévues dans les statuts et règlements comme pour une AG en présentiel donc pas de problème à priori.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 1^{er} JUILLET 2023

1) Election administrateur pour les postes à pourvoir

Annie PEYTAVIN : Pour : 418 voix

Dominique BOURDON : Pour : 429 voix

Les deux candidats sont élus au comité directeur de la LBVB

2) Election des vérificateurs aux comptes

Stéphanie YOUENOU : Pour : 395 voix

Charles Edouard LARRIBE : Pour : 395 voix

Les deux candidats sont élus comme vérificateurs aux comptes

3) Election du président ou de la présidente de la LBVB

Le comité directeur après s'être réuni propose comme présidente à l'assemblée générale extraordinaire : Viviane Le Thomas

Viviane Le Thomas prend la parole pour expliquer sa candidature, avant les votes des clubs :

Viviane Le Thomas présente une liste de projets pour la saison 2023 2024 qu'elle souhaiterait mettre en œuvre. Ces projets sont issus des réflexions, des constats, des idées partagés lors des différents échanges qu'elle a eu avec les uns et les autres (membres du CODIR, dirigeants, ...).

Elle précise qu'elle a également présenté aux membres du comité directeur ces mêmes projets avant que l'élection ait eu lieu. Elle a donc demandé aux membres du comité directeur de voter pour sa candidature au regard des projets qu'elle souhaitait conduire en 2023 2024.

Elle appelle maintenant les clubs à ratifier sa candidature uniquement si les projets leur conviennent et s'ils les approuvent. (La liste des projets est en PJ)

Pour : 289 voix

Contre : 117 voix

Abstention : 24 voix

Viviane Le Thomas est élue comme présidente de la LBVB

J-L Gouin, D. Quintin et M. Gaudel annoncent démissionner du Comité Directeur à la suite de l'adoption de la candidature de Viviane Le Thomas à la présidence de la Ligue. J.L. Gouin démissionne également de son poste de médecin régional.

Remise des récompenses

A. LETO président de la CSR remet :

Les trophées aux équipes championnes de Bretagne

Des ballons pour les clubs organisateurs des finales de la coupe de Bretagne jeunes et seniors.

Fin de séance : 14h15

Viviane LE THOMAS
Présidente de la LBVB

Claire GIRARD
Secrétaire Générale